

COMMUNE DE QUEYRAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Date de convocation : 08 avril 2022

Présents : Mme CHAMBAUD, M.PATRAS, Mme TRASSARD, M. LASSALLE, Mme BEAUPIED, M. INDA, M. BOUILLEAU, Mme NIEUWAAL, M. LARDIN, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme CESBRON, M. CATTOEN, M. ARDILLEY, Mme ROURE.

Absent : M. CATTOEN (procuration à M. PATRAS)

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

ORDRE DU JOUR	VOTE	
Désignation des secrétaires de séances	ADOPTÉE FAVORABLE	
Validation du compte rendu de la séance précédente	ADOPTÉE FAVORABLE	
Subventions communales 2022	ADOPTÉE FAVORABLE	
ACCA		750 €
ANCIENS COMBATTANTS		200 €
AMICALE POMPIER		100 €
COUP DE POUCE MEDOCAIN		500 €
DFCI		100 €
GARDON QUEYRACAIS		700 €
AQUI FM		100 €
GDSA 33		600 €
ASQ		800 €
CROIX ROUGE		300 €
SOS EMPLOI MEDOC		50 €
MAISON FAMILIALE Saint Trelody		100 €
MAISON FAMILIALE Saint Yzan		100 €
ADELFA (lutte contre grêle)	300 €	
ASSOCIATION CULTURELLE	300 €	
Vote du compte de gestion commune 2021 Présentation des résultats de l'exercice de l'année 2021 de la trésorerie de Soulac/Mer.	ADOPTÉE FAVORABLE	
Vote du compte de gestion transport scolaire 2021 Présentation des résultats de l'exercice de l'année 2021 de la trésorerie de Soulac/Mer.	ADOPTÉE FAVORABLE	
Vote du compte de gestion lotissement de la Palus 2021 Présentation des résultats de l'exercice de l'année 2021 de la trésorerie de Soulac/Mer.	ADOPTÉE FAVORABLE	
Vote du compte administratif Commune 2021 Réalisation de l'exercice : Section de Fonctionnement Dépenses : 889 495,65 € Recettes : 997 656,58 € Section d'Investissement Dépenses : 354 979,96 € Recettes : 579 182,68 €	ADOPTÉE FAVORABLE	
Vote du compte administratif transport scolaire 2021 Réalisation de l'exercice : Section d'exploitation Dépenses : 20 187,11 € Recettes : 19 835,76 € Section d'investissement Dépenses : 11 425,98 € Recettes : 10 752,00 €	ADOPTÉE FAVORABLE	

<p>Vote du compte administratif Lotissement de la Palus 2021 Réalisation de l'exercice : Section de Fonctionnement Dépenses : 67 694,97 € Recettes : 67 694,97 € Section d'investissement Dépenses : 74 620,47 € Recettes : 9 360,00 €</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Vote des affectations de résultat 2021 budget Commune R002 excédent reporté : 117 703.43 € R001 Excédent réel d'investissement : 112 830.25 €</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Vote des affectations de résultat 2021 budget Transport Scolaire R002 Excédent reporté : 28 411.05 € R001 Excédent réel d'investissement : 14 490.55 €</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Vote des affectations de résultat 2021 budget Lotissement de la Palus D002 déficit reporté : 290.00 € D001 solde d'exécution N-1 : 18 482.31€</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Taux d'imposition locale Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés d'augmenter le taux des taxes locales de 1 %, selon le tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="209 629 1157 703"> <tr> <td>Taxe foncier bâti</td> <td>31.75 %</td> <td>32.06 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncier non bâti</td> <td>44.70 %</td> <td>45.14 %</td> </tr> </table> <p>Les taux votés sont donc les suivants : Taxe Foncière Propriétés Bâties : 32.06 % soit un produit de 344 004 € Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 45.14 % soit un produit de 38 886 € Pour un produit total de 382 870 euros.</p>	Taxe foncier bâti	31.75 %	32.06 %	Taxe foncier non bâti	44.70 %	45.14 %	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>
Taxe foncier bâti	31.75 %	32.06 %					
Taxe foncier non bâti	44.70 %	45.14 %					
<p>Vote du budget primitif Commune 2022 Validation proposition budget équilibré de la section de fonctionnement, votée par chapitre et validation du programme d'investissement, votée par chapitre. Section de Fonctionnement : 991 134,51€ Section d'Investissement : 1 449 880,63 €</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Vote budget primitif Transport Scolaire 2022 Validation proposition budget équilibré de la section d'exploitation, votée par chapitre et de la section d'investissement, votée par chapitre. Section d'Exploitation : 41 911,05 € Section d'Investissement : 25 242,55 €</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Vote budget primitif Lotissement de la Palus 2022 Validation proposition budget équilibré de la section de fonctionnement, votée par chapitre et de la section d'investissement, votée par chapitre. Section de fonctionnement : 193 336,23 € Section d'investissement : 122 197,92 €</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Nouveau statut du SIRP Suite aux évolutions législatives concernant les regroupements pédagogiques, il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur les nouveaux statuts du SIRP.</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Convention ALSH Vendays-Montalivet Mme le Maire propose de reconduire pour l'année 2022 la convention avec la commune de VENDAYS MONTALIVET quant aux modalités de participation aux frais du CLSH. Ceux-ci conditionnent le financement par la commune de QUEYRAC de la fraction entre le coût pour un enfant domicilié à VENDAYS et celui pour un hors commune, permettant ainsi aux ressortissants de QUEYRAC de payer le même prix que s'ils étaient de VENDAYS.</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Convention CLSH « les P'tits Potes » Saint Vivien et modification des tarifs Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention du centre de loisirs les petits potes de Saint-Vivien de Médoc. La commune abondera le budget annuel de l'ALSH par une avance de 80% en début d'exercice.</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Subvention Départementale FDAEC 2022 Madame le Maire propose d'utiliser la subvention FDAEC 2022 pour financer le city stade et l'informatique mairie. Le montant de cette subvention est de 16 188 euros.</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						
<p>Subvention Départementale dans le cadre de la CAB : bordures et caniveaux Dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg, la commune peut demander la subvention sur les bordures et caniveaux.</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>						

<p>Montant des dépenses HT : 112 620 € HT Montant de subvention à solliciter (montant des dépenses X taux d'intervention X CDS): $100000 \times 30\% \times 1,20 = 36\,000$ €</p>	
<p>Subvention Départementale dans le cadre de la CAB : Fond Départemental d'Aide à la Voirie Communale Dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg, la commune peut demander le Fond Départemental d'Aide à la Voirie Communale. Montant des dépenses HT : 35 335 € HT Montant de subvention à solliciter (montant des dépenses plafonnées à 25 000 € X taux d'intervention X CDS): $25\,000 \times 35\% \times 1,20 = 10\,500$ €</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>
<p>Subvention Départementale dans le cadre de la CAB : aménagement de bourg Dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg, la commune peut demander la subvention aménagement de Bourg. Montant des dépenses HT : 68 085 € HT Montant de subvention à solliciter (montant des dépenses plafonnées à 61 000 € X taux d'intervention X CDS): $61\,000 \times 35\% \times 1,20 = 25\,620$ €</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>
<p>Subvention Départementale dans le cadre de la CAB : aménagement de sécurité Dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg, la commune peut demander la subvention aménagement de sécurité. Montant des dépenses HT : 7 511 € HT Montant de subvention à solliciter (montant des dépenses X taux d'intervention X CDS): $7\,511 \times 40\% \times 1,20 = 3\,605$ €</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>
<p>Ukraine : Contribution au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales Afin de venir en aide au peuple Ukrainien, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une somme au FACECO de 300 €. Le FACECO est un fonds géré par le centre de crise et de soutien du ministère des affaires étrangères.</p>	<p>ADOPTÉE FAVORABLE</p>
<p>Courriers</p>	
<p>Questions Diverses</p>	

FAIT A QUEYRAC, le 21 avril 2022

Le Maire
Véronique CHAMBAUD